

Lundi 6 décembre 2021
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi six décembre deux mille vingt et un à 19 h 30 au Centre communautaire, 650, 4^e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que Messieurs les conseillers Jean-Claude Coydon, Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de madame la maire Caroline Clément.

Absent : -

Secrétaire de la séance: Madame Sylvie Genois, directrice générale adjointe et greffière-trésorière

Ouverture de la séance : 19 h 33

ORDRE DU JOUR

Mot de la maire

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 22 novembre 2021
 - 2.1 Suivi sur la période de questions de la séance ordinaire du 22 novembre 2021
3. Liste des comptes
4. Correspondance :
 - A) Terre et saveur UPA
 - B) AQDR
5. Avis de motion pour le règlement de taxation
6. Résolution : Programme de subvention au transport adapté
7. Résolution : Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)
8. Résolution : Offre de service pour réaliser plans, devis et surveillance des travaux pour la marina et au quai fédéral
9. Résolution : Autorisation environnementale
10. Résolution : Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
11. Résolution : Concours Grandes-Piles en lumière
12. Résolution : Dépôt du calendrier des Fêtes 2021-2022
13. Résolution : Affectation de surplus 2021
14. Résolution : Programmation des travaux sur le Chemin de la Montagne 01-2021
15. Résolution : Programmation des travaux sur le Chemin de la Montagne 02-2021
16. Résolution : Vin d'amitié et chocolat chaud pour la Messe de Noël
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU

2021-12-174

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
 APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
 ET RÉSOLU

2021-12-175

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

2.1 SUIVI SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

3. LISTE DES COMPTES

<u>Liste des comptes payables-Novembre 2021</u>			
1	<u>Fournisseur</u>	<u>Détails</u>	<u>Montant</u>
2	Carl Marchand	Rehab. Chemin de la Montagne-soumission du 6 oct.	96 389.29 \$
3	Entreprise M. Gauthier	Pavage - stationnement bureau municipal	7 551.56 \$
4	Esri Canada	Renouvellement contrat logiciel inspecteur-2022	1 172.75 \$
5	Eurofins	Frais analyse eau potable-facture au 30/11/2021	816.61 \$
6	Excavation RMG	Contrat de déneigement des rues - paiement 2/5	12 934.69 \$
7	Excavation RMG	Contrat de déneigement hors périmètre -paiement 2/5	16 963.47 \$
8	Harnois Énergies	Achat d'essence ordinaire 24/11/21-réservoir garage	3 262.91 \$
9	Hydro-Québec	Frais électricité marina-facture au 12/11/2021	590.95 \$
10	Hydro-Québec	Électricité station pompage-facture au 12/11/21	563.85 \$
11	Hydro-Québec	Frais électricité station épuration-facture au 15/11/21	1 123.09 \$
12	Hydro-Québec	Frais électricité puits #2-facturation au 15/11/2021	1 003.74 \$
13	Jeux 1000 pattes	Achat 2 balançoires- & module jeux-balance finale	42 648.47 \$
14	M. Lemay Excavation	Construction chemin de la Montagne - Fossé	29 706.09 \$
15	Groupe Pelletier	Asphaltage-entretien des rues municipalité	14 617.92 \$
16	Groupe Pelletier	Achat de sable et sel-déglacage des entrées-stock	586.37 \$
17	M.Mario Provençal	Décapage et cirage des planchers à St-Roch	1 132.50 \$
18	M. Mario Provençal	Service conciergerie-Novembre 2021	829.42 \$
19	MRC Mékinac	Enfouissement et vidange de boues - sept/oct 2021	8 872.49 \$
20	Sanimont	Nettoyage station de pompage-réseau pluvial	5 748.27 \$
21	Sanimont	Nettoyage station de pompage-réseau pluvial	6 843.17 \$
22	Sanimont	Nettoyage station de pompage-réseau pluvial	5 885.12 \$
23	Sanimont	Nettoyage station de pompage-réseau pluvial	5 474.54 \$
24	Sanimont	Nettoyage station de pompage-égout	2 688.06 \$
25	SBM Dijitec	Frais photocopies-contrat pér : 28/11/21 au 28/02/22	1 044.75 \$
26	Service cité propre inc	Frais cueillette et transport ordures-Novembre 2021	3 103.37 \$
27	La Capitale Assurances	Assurance collect.-directeur & employés-Décembre	2 302.85 \$
28	Salaires nets élus	2021-11-30	7 057.00 \$
29	Salaires nets-Employés	2021-11-30	22 727.52 \$
30	Remise - DAS	part des employés-Novembre 2021	8 299.87 \$
31		part employeur-Novembre 2021	4 440.09 \$
32			
33	Total autres factures à payer		4 954.77 \$
34			
35	<u>Total des factures à payer au 6 Décembre 2021</u>		<u>321 335.55 \$</u>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
 APPUYÉ PAR FRÉDÉRIC HARNOIS
 ET RÉSOLU

2021-12-176

QUE le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à payer et ratifier les comptes au 6 décembre 2021;

QUE tout excédent budgétaire aux comptes à payer et au procès-verbal sera comblé par des affectations au surplus accumulé.

4. CORRESPONDANCE

- A) Terre et saveur UPA
- B) AQDR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2021-12-177
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois de novembre 2021.

5. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT DE TAXATION

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME MARTINE MULLER,
qu'un règlement concernant la taxation va être adopté lors d'une prochaine séance
ordinaire.

6. RÉSOLUTION : PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme de subvention au transport
adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des
Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se soient écoulés;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que
les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées
aient été adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des
organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités du PSTA demandent la préparation de
nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà
transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en
transport adapté (STA);

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités
ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis
au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités
du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

CONSIDÉRANT QUE les analystes responsables de l'application de ce programme sont
peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux
questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits
tardivement ou complètement absent;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2021-12-178

APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY

ET RÉSOLU

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de Insérer nom de
l'organisme face aux modalités 2021 du PSTA;

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de Insérer nom de
l'organisme face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA;

DE DEMANDER au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Nom du comté à insérer, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

7. RÉSOLUTION : PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)

CONSIDÉRANT qu'en date du 1^{er} novembre 2021, les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ne sont toujours pas disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport et le milieu municipal a, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis plus le début 2021;

CONSIDÉRANT QUE la non-disponibilité des modalités du PADTC plusieurs mois après le début de l'année retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services;

CONSIDÉRANT QUE sans programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de programme, le milieu municipal doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS

2021-12-179

APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT

ET RÉSOLU

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la Municipalité de Grandes-Piles quant aux retards importants de disponibilité des modalités du PADTC, et ce, depuis plusieurs années;

D'INFORMER le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable.

DE DEMANDER au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du PADTC 2021 et pour au moins les cinq (5) prochaines années;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, à la députée de Saint-Maurice-Lavolette, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

8. RÉSOLUTION : OFFRE DE SERVICE POUR RÉALISER PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA MARINA ET AU QUAI FÉDÉRAL

ATTENDU une demande de subvention au gouvernement fédéral pour la réfection du quai municipal ainsi que la construction d'un bras de mer à la Marina municipale;
ATTENDU QU'un contrat a été donné à la firme Synergis pour les études à faire reliées aux travaux précités;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux soient; les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être surveillés par un ingénieur spécialisé dans de tels travaux et qu'il doit répondre aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions demandées vont dans la suite du contrat donné à Synergis;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2021-12-180

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles octroi le contrat de surveillance et préparation des plans et devis à la firme Environnement Nordique pour la somme de 63 025.00 \$ plus taxes. Le tout deviendra effectif avec l'acceptation de la subvention du gouvernement fédéral.

9. RÉSOLUTION : AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU un contrat donné à la firme Synergis pour étude et demande de certificat d'autorisation (C.A.) en rapport avec la construction d'un bras de mer à la Marina ainsi que la réfection du quai au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer une personne du groupe Synergis pour représenter la municipalité auprès des différents ministères;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grandes-Piles doit acquitter les frais d'analyse au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2021-12-181

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise Madame Vicky Bouffard du Groupe Synergis à présenter une demande au nom de la municipalité aux différents ministères;

QUE les sommes de 3 498 \$ et 2 020.36 \$ sont réservés pour les frais d'analyse au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

10. RÉSOLUTION : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'état remis par le greffier-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le conseil peut ordonner la vente de ces immeubles selon les formalités prévues aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA 2021-12-182

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles demande d'entamer les procédures pour la vente pour taxes ou les procédures de perception selon les formalités prévues aux articles 1022 et suivants du Code municipal, des immeubles apparaissant dans la liste préparée par le greffier-trésorier en date du 29 novembre 2021.

11. RÉSOLUTION : CONCOURS GRANDES-PILES EN LUMIÈRE

ATTENDU un concours mis en place afin d'encourager, reconnaître et remercier l'effort d'illuminer la municipalité des citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement procédera avec bonheur à un tirage des maisons inscrites au concours entre Noël et le jour de l'An;
CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement a fixé 3 prix, soit, trois cartes-cadeaux de « J'achète Mékinac » d'une valeur de 100 \$ chaque;
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2021-12-183
APPUYÉE PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles récompensera 3 gagnants du concours Grandes-Piles en lumière en remettant 3 prix, soit, trois cartes-cadeaux de « J'achète Mékinac » d'une valeur de 100 \$ chaque;
QUE le conseil municipal remercie tous les propriétaires qui participeront au concours et qui embelliront notre village par leurs réalisations.

12. RÉOLUTION : DÉPÔT DU CALENDRIER DES FÊTES 2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2021-12-184
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal dépose le calendrier des congés des fêtes tel que ci-après présenté;

- Le bureau municipal fermera du 23 décembre 2020 au 2 janvier 2021, inclusivement.

QUE ce calendrier sera affiché et mis sur le site Internet de la municipalité ainsi que dans l'Écho municipal.

13. RÉOLUTION : AFFECTATION DE SURPLUS 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2021-12-185
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles affecte le surplus de l'année 2021 au programme d'immobilisation et d'entretien pour l'année 2022.

14. RÉOLUTION : PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2021-12-186
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU
QUE

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01-2021 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 01-2021 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

15. RÉSOLUTION : PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU
QUE

2021-12-187

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 02-2021 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 02-2021 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

16. RÉSOLUTION : VIN D'AMITIÉ ET CHOCOLAT CHAUD POUR LA MESSE DE NOËL

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2021-12-188
 APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
 ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte de défrayer le montant total du vin de l'amitié et du chocolat chaud qui seront offerts à l'église après la messe de Noël.

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2021-12-189
 APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
 ET RÉSOLU

La levée de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 à 20 h 05.

Caroline Clément
 Maire

Pierre Beauséjour
 Directeur général
 Greffier-trésorier

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, Maire

Certificat de crédits

Je, soussigné greffier-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour
 Directeur général et Greffier-trésorier